

SAS GEG Source d'Energies au capital de 2 897 538 euros
8 place Robert Schuman
CS 20183 38042 Grenoble Cedex 9
monagence.geg.fr
RCS : Grenoble 321 213 225 - SIRET : 32121322500048
N° de TVA intracomm. : FR 74 321 213 225 - NAF : 3514Z

facture d'électricité

Dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : 09 72 67 50 34
réf ext : 24386106978919

Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

SARL FLAMANTS ROSES
17 RUE FRANCOIS VOLTAIRE
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE

Votre référence à rappeler : 250 094

contrat n° 726242

client titulaire	SARL FLAMANTS ROSES
espace de livraison	Toulouse 36 59 av de Toulouse MONTPELLIER
offre	OM - C5 Pro Prix Fixe
service fourniture	OM C5 Pro Prix fixe HPHC - Service g
service accès au réseau	avec différenciation temporelle
puissance souscrite	36 kVA
type de compteur	électromécanique
service optionnel	ARENH+
date d'échéance	31/12/2024

facture n° 1468354S du 10/11/2022

électricité du 08/09/2022 au 08/11/2022 : 10 185 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

sous-total accès au réseau	441,48 €
sous-total fourniture	1 216,57 €
total HT	1 658,05 €
TVA	337,61 €
autres taxes	93,46 €

total TTC	2 089,12 €
------------------	-------------------

Ce montant sera prélevé à partir du 25/11/2022

Date approximative du prochain relevé 08/12/2022
Date approximative de la prochaine facture ... 08/01/2023

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **SARL FLAMANTS ROSES**

Référence Mandat : **180742**

IBAN (RIB International) : **FR76 1348 5008 0008 0082 0349 568**

BIC : **CEPAFRPP348**

accès au réseau						
part fixe					€ / kVA / an	montant en €
prime fixe du 9 septembre 2022 au 8 novembre 2022 (puissance souscrite de 36 kVA - 2 mois)					11,04	66,24
part variable					€ / kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 08/09/2022 au 08/11/2022				compteur n° 021776368995		
consommation HP	277 985	284 803	1	6 818	0,0402	274,08
consommation HC	149 238	152 605	1	3 367	0,0284	95,62
prestations						montant en €
frais de gestion du 9 septembre 2022 au 8 novembre 2022						2,44
composante de comptage du 9 septembre 2022 au 8 novembre 2022						3,10
sous-total HT accès au réseau						441,48
fourniture						
part fixe					€ / kVA / an	montant en €
Prime Fixe					0,00	0,00
part variable					€ / kWh	montant en €
consommation HC du 8 septembre 2022 au 8 novembre 2022			3 367 kWh	0,100954	339,91	
capacité HP du 8 septembre 2022 au 8 novembre 2022			6 818 kWh	0,0082158	56,02	
capacité HC du 8 septembre 2022 au 8 novembre 2022			3 367 kWh	0,0013646	4,59	
consommation HP du 8 septembre 2022 au 8 novembre 2022			6 818 kWh	0,119734	816,35	
prestations						montant en €
ARENH+ - remise réglementaire bouclier tarifaire du 9 septembre 2022 au 8 novembre 2022						-0,30
sous-total HT fourniture						1 216,57
total HT						1 658,05
taxes et contributions				assiette	taux	montant en €
taxe communale				10 185	0,00663 € / kWh	67,53
cspe				10 185	0,001 € / kWh	10,19
cta				71,78	21,93 %	15,74
tva réduite				87,52	5,50 %	4,81
tva				1 663,99	20,00 %	332,80
total TTC						2 089,12

communication

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs (développement des énergies renouvelables, ...).

TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle est collectée et reversée aux départements et aux communes.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Payée sur les débits; PS ≤ 36 kVA, la TVA à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement et la CTA. La TVA à 20% s'applique sur les consommations d'énergie, la CSPE et la TCFE. PS > 36 kVA, elle s'applique sur l'ensemble de la facture.

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur www.grdf.fr (pour le gaz)

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Energie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)